

Adaptation - Action n°1

**Mieux prendre en compte les risques naturels**

Priorité de l'action	Difficulté de mise en œuvre	Energie économisée annuellement en 2028 (GWh/an)	Emissions évitées annuellement en 2028 (t CO <sub>2</sub> e/an)
+++++	*****	Sans objet	Sans objet

✓ **Contexte**

**Les inondations et les glissements de terrain** constituent les deux principaux risques naturels majeurs menaçant le territoire du PNR Oise - Pays de France. **Ces phénomènes risquent de s'accroître et de devenir plus fréquents avec le changement climatique.**

Concernant les inondations, le risque inondation fluviale est relativement bien connu et encadré au moins sur la vallée de l'Oise (existence de PPRI). Par contre, le risque inondation pluviale qui touche quasiment toutes les communes du territoire est beaucoup moins bien appréhendé et encadré (un seul PPR sur le périmètre de révision).

Le risque de glissement de terrain est associé sur le territoire à la présence de nombreuses cavités souterraines, anciennes carrières de calcaire ou de gypse sur une quarantaine de communes, et au phénomène de retrait-gonflement des argiles sur une vingtaine de communes notamment du Val d'Oise. Il est à noter que le phénomène de retrait et de gonflement des argiles peut engendrer des dégâts considérables, notamment aux maisons individuelles, et qu'il sera probablement accru par le changement climatique. Dans le département de l'Oise, 25 communes ont été directement touchées par le phénomène (dont Fleurines, Lamorlaye, Gouvieux, Coye-la-Forêt...) et on compte 218 sinistres à cause de la sécheresse. Le département du Val-d'Oise fait partie des départements français les plus touchés par le phénomène avec 1 328 sinistres, principalement au sud-est du département.

✓ **Objectif**

Mener une démarche d'information et de sensibilisation des acteurs (élus, grand public, professionnels de la construction) concernant les risques naturels existants et pouvant être accrus par le changement climatique, notamment les glissements de terrain et les inondations pluviales (cf. fiche Adap 03). Informer sur les moyens de prévention et de réduction de la vulnérabilité à mettre en œuvre.

✓ **Descriptif**

Dans la future Charte, il semble important d'allouer une partie à la prévention des risques naturels, en soulignant les conséquences liées au changement climatique et le risque d'accroissement de la vulnérabilité.

Une première analyse des communes du Parc exposées aux risques peut être réalisée à partir des sites Internet [www.prim.net](http://www.prim.net) et [www.argiles.fr](http://www.argiles.fr). Librement accessibles, ces sites recensent pour chaque commune les risques, les arrêtés de catastrophes naturelles et présentent des cartes d'aléa à l'échelle du département ou de la commune. Une carte de la vulnérabilité des communes pourra ainsi être intégrée à la future charte, au webSIG du Parc et au site internet avec les liens vers les sites spécialisés. Le Parc réalisera une fiche observatoire qu'il transmettra aux collectivités, acteurs et habitants du territoire.

Le Parc pourra s'impliquer aux côtés de l'Etat, du BRGM... pour une meilleure connaissance de ces aléas/risques en faisant appel à toutes les ressources dont il dispose et auxquelles il a accès : ressources historiques (enquête à lancer auprès des historiens du territoire sur les cavités souterraines, les indices de repères de crue...), informations de terrain, témoignages, etc.

Des réunions seront organisées avec les communes concernées afin de les encourager à la mise en place de DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs, obligatoire ou volontaire selon les risques présents sur la commune), et de les aider dans leurs obligations en matière d'information du public. Des réunions d'information pourront ainsi être réalisées à destination des habitants mais aussi des

professionnels du bâtiment et de l'aménagement. Des mesures de prévention et d'adaptation existent et leur diffusion est essentielle pour la mitigation de ces phénomènes.

Des PPR mouvements de terrain sont a priori à élaborer et le Parc pourra soutenir l'Etat dans ces démarches. Le Parc pourra également financer ponctuellement des expertises pour mieux caractériser un risque, faciliter sa prise en compte dans un document d'urbanisme ou un projet...

Des outils de sensibilisation de type fiches pratiques, si possible illustrées avec des exemples locaux, sont à relayer si elles existent ou à éditer à destination des communes, des habitants, des professionnels pour mieux prendre en compte ces risques naturels.

✓ **Actions en cours, références**

Dossiers départementaux et atlas sur les risques majeurs de l'Oise et du Val d'Oise

Rapport final *Cartographie de l'aléa retrait-gonflement des sols argileux dans le département de l'Oise*, BRGM, mai 2009.

Rapport final *Cartographie de l'aléa retrait-gonflement des sols argileux dans le département de Val d'Oise*, BRGM, juillet 2004.

✓ **Difficultés identifiées, leviers et premières étapes de travail**

Le recensement des communes, du nombre et de la périodicité des sinistres constitue la première étape de travail.

✓ **Moyens**

**Partenaires et porteur de l'action**

Maître d'ouvrage	Maître d'oeuvre	Partenaires
PNR	PNR	BRGM, collectivités, conseils généraux

**Ressources humaines**

Un(e) stagiaire de formation géologique peut être accueilli(e) au sein du Parc pour une durée de 6 mois, ayant comme mission la réalisation de l'inventaire et de l'étude de vulnérabilité et la réalisation de fiches pratiques.

Un animateur (chargé de mission du PNR) pour les réunions d'information pour les élus, les professionnels du bâtiment et de l'aménagement et les habitants.

**Ressources documentaires ou techniques**

- [www.prim.net](http://www.prim.net) : une initiative du Ministère du Développement Durable pour la mise à disposition, le partage et l'actualisation d'informations relatives aux risques naturels et technologiques pour renforcer la résilience individuelle et collective.
- Guide de prévention des risques naturels majeurs : *Le retrait-gonflement des argiles. Comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel ?* Ministère de l'écologie, 2008  
[http://catalogue.prim.net/44\\_le-retrait-gonflement-des-argiles---comment-prevenir-les-desordres-dans-l-habitat-individuel-.html](http://catalogue.prim.net/44_le-retrait-gonflement-des-argiles---comment-prevenir-les-desordres-dans-l-habitat-individuel-.html)
- Site Internet du BRGM : [www.argiles.fr](http://www.argiles.fr)
- Répertoire des DICRIM existant : <http://www.bd-dicrim.fr/>
- Mémento du maire et des élus locaux sur la prévention des risques d'origines naturelle et technologique : <http://www.mementodumaire.net/index.htm>

**Budget**

		Coût	Financement possible
Investissement	Stage 6 mois – inventaire et vulnérabilité	≈ 2 500 €	Sur le budget de fonctionnement du PNR

	Conception brochure d'information	Variable selon mode de diffusion	Sur le budget de fonctionnement du PNR, subventions des conseils généraux (à vérifier)
Fonctionnement	Animation (≈ 2 réunions par an, incluant réunions techniques)	En interne	Sur le budget de fonctionnement du PNR

✓ **Calendrier**

---

Mois 1 à mois 6 : Inventaire des communes vulnérables

Mois 7 : Rédaction d'une brochure/fiche pratique par exemple sur le risque de retrait – gonflement des sols argileux sur le territoire du PNR

Mois 8 à 9 : Réunions élus / habitants et professionnels

✓ **Indicateurs de suivi**

---

Nombre de participants aux réunions

Nombre de DICRIM réalisés sur les communes présentant des risques

Nombre de brochures distribuées ou téléchargées